



AIDE A LA FORMATION INITIALE A L'EXTERIEUR 2024/2025

La Collectivité vous informe de l'ouverture de la période de réception des dossiers de demande d'aide à la formation initiale à l'étranger à compter **du lundi 7 octobre 2024 et ce, jusqu'au vendredi 8 novembre 2024.**

Toute demande doit être adressée en priorité par mail à l'adresse sde@comstbarth.fr ou déposée au service accompagnée des pièces suivantes :

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'étudiant ;
 - Photocopie des pièces d'identité en cours de validité des représentants légaux ;
(père et mère).
 - Photocopie du livret de famille (parents + enfants) ou de l'acte de naissance de l'étudiant;
 - Certificat de scolarité de l'étudiant ou tout document attestant que l'étudiant est inscrit et effectivement présent dans un établissement scolaire à l'étranger de l'île pour l'année scolaire 2024-2025 ;
Doivent être précisés sur le document : l'année scolaire, l'intitulé exact de la formation suivie ainsi que l'adresse de l'établissement scolaire.
 - Planning des déplacements pour les élèves inscrits à la section d'apprentissage de Saint-Barthélemy ;
 - Relevé d'identité bancaire de l'étudiant ou de son représentant légal s'il est mineur ;
 - Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de six mois au nom d'un des représentants légaux ;
Facture EDF, SAUR, opérateurs téléphoniques (ligne fixe), contrat de location, etc.
 - Copie du certificat de scolarité* du Collège Mireille Choisy pour toute nouvelle demande ;
**Document récapitulatif de l'ensemble des classes effectuées au Collège Mireille Choisy*
 - Dans certaines situations familiales, d'autres documents pourront vous être demandés.
- Nous vous invitons à prendre contact avec le service.

Horaires d'ouverture du service

Le matin : du lundi au vendredi de 7h45 à 11h45 - L'après-midi : lundi de 13h30 à 16h30